



CIRCULAIRE N° 2022-SEPMBPE/DGD du 05 JUL 2019

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Instauration de la Vérification de la Conformité
aux normes à destination des marchandises
importées par voie terrestre

Réf. : -Décret n° 2017-567 du 06 septembre 2017 portant approbation
des conventions de concession du service public de Vérification
de la Conformité des produits embarqués à destination de la Côte d'Ivoire ;
-Circulaire n° 1956/SEPMBPE/DGD du 26 septembre 2018 relatif à la mise
en œuvre du Programme de Vérification de la Conformité des marchandises
à destination de la Côte d'Ivoire ;
-Avis n° 307/MCIPPME/DGCE du 29 avril 2019 relatif à la procédure de Vérification
de la Conformité à destination des produits importés par voie terrestre.
-Circulaire n°2020/SEPMBPE/DGD du 20 juin 2019 portant opérationnalisation du
programme de Vérification de la Conformité (VOC).

Conformément à l'avis aux importateurs du Directeur Général du Commerce
Extérieur visé en référence, j'ai l'honneur de faire connaître, à l'ensemble du
service et des usagers, qu'il est instauré la vérification de la conformité aux normes
à destination de marchandises importées par certains bureaux frontières terrestres.

Ne sont concernées, par la Vérification de la Conformité à destination, que les
marchandises importées par les bureaux frontières terrestres suivant :

- Noé ;
- Niablé ;
- Takikro ;
- Ouangolodougou ;
- Pogo.

Les modalités pratiques d'exécution de cette Vérification de la Conformité à
destination des marchandises sont déclinées comme suit :

I- AUTORISATION DU CONTROLE A DESTINATION ET DE LA PROCEDURE D41

- 1- L'utilisateur ou son Commissionnaire en Douane Agréé (CDA) renseigne le
formulaire de demande d'autorisation de contrôle à destination et de la
procédure D41 (Permis d'examiner ou d'échantillonner) dont le spécimen est
joint en annexe.

2- Cette demande, adressée au représentant du Directeur Général du Commerce Extérieur (DGCE) et au Chef du Bureau des Douanes, est accompagnée des documents suivants :

- la fiche de déclaration à l'importation (FDI) ;
- la facture commerciale ;
- les documents de transport ;
- les documents se rapportant aux spécifications techniques du produit, des rapports d'analyses/tests de laboratoire si disponibles ;
- tout autre document pertinent concernant l'envoi.

3- La demande de contrôle à destination autorisée par le représentant du DGCE est soumise à la contre signature du Chef du Bureau des Douanes. Cette contre signature vaut « Permis d'Examiner ou d'échantillonner » les marchandises.

4- Muni de cette double autorisation et des documents susvisés, l'utilisateur ou son CDA se rend au bureau frontière de CODINORM pour entamer les procédures d'obtention de son certificat de conformité.

II- TRAITEMENT DU DOSSIER

1- L'agent CODINORM procède à l'instruction et au traitement du dossier en réalisant d'abord une étude documentaire ainsi qu'une analyse de risque.

2- Ensuite, l'agent CODINORM, accompagné des agents des Douanes et de l'utilisateur ou le CDA, procède à une visite de la cargaison. Cette visite consiste à l'inspection de la cargaison et donne lieu si nécessaire (en cas d'absence de rapports d'analyse) à un prélèvement d'échantillons pour des analyses à effectuer.

3- A la fin du processus de traitement par CODINORM, deux options peuvent se présenter :

- a. Si la conformité des marchandises est établie, un certificat de conformité est délivré par CODINORM à l'utilisateur ou à son CDA.
- b. En cas de non conformité, une notification de refus est émise et le dossier est transmis à la DGCE pour suite à donner conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

III- DELAI DE TRAITEMENT ET COUT

1- Le traitement du dossier par CODINORM se fera dans un délai moyen de deux (02) heures à compter de sa saisine.



2- Les coûts applicables sont les mêmes que ceux en vigueur dans le cadre du contrôle avant embarquement et sont payables à CODINORM lors de l'instruction du dossier.

J'attache du prix au strict respect de la présente qui abroge toutes dispositions contraires antérieures.

AMPLIATIONS

- SEPMBPE/CAB
- MCIPPME/CAB
- PAA
- PASP
- GEPEX
- FEDERMAR
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- FENACCI
- Chbre Cce& Industrie CI
- Chbre Cce& Industrie Française
- Chbre Cce& Industrie Libanaise
- Chbre Cce& Industrie Européenne
- WEBB Fontaine CI
- OIC
- BUREAU VERITAS-CI
- COTECNA
- INTERTEK
- SGS
- Syndicat des Transitaires s/c BOLLORE
- Syndicat National des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes.

LE DIRECTEUR GENERAL





Bureau frontière:

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE CONTRÔLE VOC ET DE REGIME D41 POUR LES IMPORTATIONS PAR LA VOIE TERRESTRE

DEMANDE

Madame / Monsieur,

- Le Représentant du Directeur Général du Commerce Extérieur
- Le chef du bureau des Douanes

Je viens par la présente solliciter l'autorisation conjointe d'un contrôle VOC à destination et d'un Permis d'examiner ou d'échantillonner (régime D41) de ma cargaison sur laquelle je m'engage à payer les droits et taxes exigibles.

Fait àle / /

Pour l'importateur

(Noms et signature)

IDENTIFICATION DE L'IMPORTATEUR

Nom de l'Importateur :
 Adresse : B.P : Tél. : Fax :
 Adresse Géographique :
 E-mail :
 Code importateur :
 N° Compte Contribuable :
 Déclarant ou Représentant de l'Importateur :
 Code agrément :
 Adresse : B.P : Tél. : Fax :
 Adresse Géographique : E-mail :

IDENTIFICATION DE LA CARGAISON

Types de produit:
 Masse Brut:
 Valeur FOB :
 Pays d'Export:(Pays, ville).....
 Lieu de chargement (Adresse).....

Type de Chargement (vrac, produits emballés, etc.).....
Type d'emballages
Mode de transport :(Type de convoi/Nombre de Camions).....
N° d'immatriculation du ou des véhicule(s) concerné (s).....

Identification des lots de produits

N°	Description commerciale Marchandise	Quantité	Régime	Valeur article
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				

Liste des pièces jointes

- ☐ La fiche de déclaration à l'importation (FDI) ;
- ☐ La facture commerciale ;
- ☐ Les documents de transport (BL/CC)
- ☐ Les documents se rapportant aux spécifications techniques du produit,
- ☐ Les documents se rapportant aux rapports d'analyses/tests de laboratoire

Autorisation de contrôle à destination

BON POUR ACCORD DGCE

(Date, signature, cachet)

Permis d'Examiner ou d'échantillonner

BON POUR ACCORD DOUANES

(Date, signature, cachet)